RAPPORT ANNUEL

du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2021

Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'Aillantais en Bourgogne

9, rue des Perrières
Aillant-sur-Tholon
89110 MONTHOLON

Tél. 03 86 63 38 57
environnement@ccaillantais.fr

GLOSSAIRE

AV : apport volontaire

CCAB : communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne

DDS : déchets diffus spécifiques : déchets dangereux de la déchèterie (ex : peinture, batterie...)

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques : tous les déchets fonctionnant avec une prise électrique ou une pile/batterie.

DMA : déchets ménagers et assimilés

DNR : déchets non recyclables = encombrants

ISDND : installation de stockage des déchets non dangereux.

OMR : ordures ménagères résiduelles

PAP : porte à porte

CSR : combustibles solides de récupération

SOMMAIRE :

A. Les indicateurs techniques : 1
1. Le territoire desservi : 1
1.1 Le périmètre : 1
1.2 L'organisation : 1
2. La prévention des déchets : 2
2.1 Indice de prévention des déchets par rapport à 2010 : 2
2.2 Préambule à la prévention des déchets : 2
2.3 Principales actions menées en 2021 : 3
3. La collecte : 4
3.1 Population desservie : 4
3.2 La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte : 4
3.2.1 L'organisation : 4
3.2.2 Les quantités collectées : 5
3.3 La collecte sélective des déchets recyclables : 6
3.3.1 L'organisation : 6
3.3.2 Les quantités collectées de corps plats et corps creux : 6
3.3.3 Les quantités collectées dans les containers à verre :7
3.4 La collecte en déchèterie : 7
3.4.1 La déchèterie de Guerchy : 7
3.4.2 Les déchèteries du Toucycois : 9
3.4.3 La déchèterie de Charny : 9
3.4.4 Le bilan des tonnages collectés : 10
3.5 Comparaison des tonnages : 13
4. Le traitement : 13
4.1 La localisation des unités de traitement : 13
4.1.1 Les ordures ménagères résiduelles : 13
4.1.2 Les déchets recyclables : 13
4.1.3 Les déchets issus de la déchèterie de Guerchy : 15
4.2 Le bilan quantitatif des tonnages traités : 16
5. La redevance incitative : 18
5.1 Le nombre de bacs mis en place : 18
5.2 La grille tarifaire 2021 : 18
B. Les indicateurs financiers : 19
1. Les modalités d'exploitation du service d'élimination : 19
2. Le bilan annuel des coûts : 19
2.1 Les principales dépenses et recettes du service : 19
2.2 Calcul des différents coûts : 20
2.3 Comparaison avec les années précédentes : 21
2.4 Comparaison avec le coût de référence national : 21
C. La communication : 21
1. La communication grand public : 21
2. La communication auprès des scolaires : 21
ANNEXES : 22

A. Les indicateurs techniques :

1. *Le territoire desservi :*

1.1 Le périmètre :

La Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne (CCAB) regroupe 13 communes en 2021, à savoir :

- ✓ Chassy
- ✓ Fleury-la-Vallée
- ✓ La Ferté-Loupière
- ✓ Les Ormes
- ✓ Le Val d'Ocre
- ✓ Merry-la-Vallée
- ✓ Montholon
- ✓ Poilly-sur-Tholon
- ✓ Saint-Maurice-le-Vieil
- ✓ Saint-Maurice-Thizouaille
- ✓ Senan
- ✓ Sommecaise
- ✓ Valravillon

Carte : Territoire de la CCAB

1.2 L'organisation :

La CCAB exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

L'année 2012 est la première année de facturation de la redevance incitative.

Depuis le deuxième trimestre 2017 :

La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée en porte à porte, une fois tous les 15 jours.
La collecte des déchets recyclables (hors verre) est effectuée en porte à porte, une fois tous les 15 jours.
La collecte du verre est effectuée en apport volontaire par le prestataire environ une fois toutes les trois semaines.

2. *La prévention des déchets :*

2.1 Indice de prévention des déchets par rapport à 2010 :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'indice de réduction des déchets du territoire (base 100 – année 2010 – ratio kg/hab).

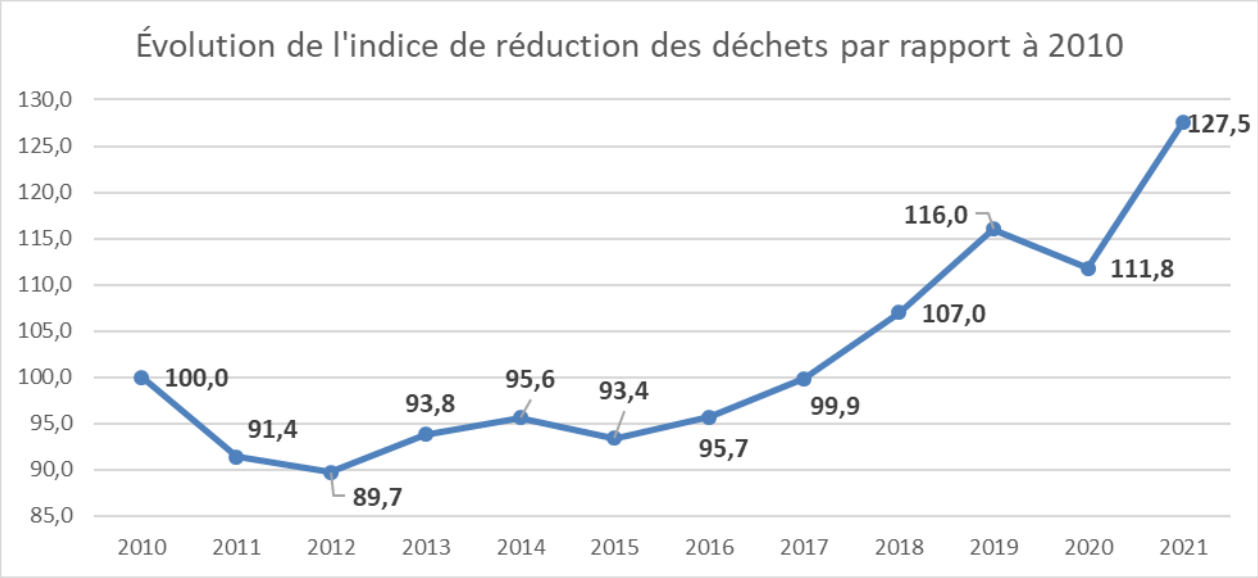

Nous pouvons constater l'impact de la mise en place de la redevance incitative sur la réduction de la production de déchets en 2012. Depuis cette mise en place, après une période de stagnation, la production de déchets est repartie à la hausse.
Cette augmentation est due à l'augmentation des déchets des déchèteries : + 84,5 % entre 2010 et 2019, avec notamment une augmentation des végétaux (+ 122 % entre 2010 et 2019) et des gravats (+ 85,5 % entre 2010 et 2019). L'année 2020 est marquée par une diminution de cet indice provoquée par la baisse du tonnage des gravats et des végétaux. Cette diminution de tonnage est la conséquence de la fermeture des déchèteries pendant la période COVID et l'arrêt des chantiers. L'année 2021 est marquée par une forte augmentation de cet indice de réduction des déchets, cette augmentation est également constatée au niveau national.

2.2 Préambule à la prévention des déchets :

Créé il y a plus de 20 ans, le Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY) était au départ un syndicat exclusivement « d'étude ». De ce fait, le SDCY s'est initialement consacré à l'analyse de solutions pour le traitement des déchets résiduels, afin d'anticiper la pénurie annoncée en capacités de traitement sur le territoire du Centre Yonne.

En 2008, le syndicat s'est donné pour mission de proposer une solution publique aux collectivités et entreprises du Centre Yonne, avec la création d'un pôle de gestion multi filières des déchets ménagers et assimilés et des déchets industriels banals. Malgré les efforts de concertation, ces travaux n'ont pas abouti.

En 2010, le SDCY opère un revirement stratégique et décide de mener une politique de réduction des quantités de déchets à l'échelle de son territoire. Par la suite, plusieurs programmes de prévention se sont succédés.
Pour aller plus loin dans cette démarche de prévention des déchets, les élus des collectivités du SDCY ont conclu un nouveau conventionnement avec l'ADEME : un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) ayant une approche plus globale dans la préservation des ressources. Si le CODEC reste une démarche volontaire, les collectivités à compétence collecte disposent d'un autre outil de programmation territoriale axé sur la réduction des déchets : le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Il s'agit d'un document réglementaire et obligatoire, élaboré pour six ans.

En 2018, les huit intercommunalités du centre Yonne (CA de l'Auxerrois, CC de l'Agglomération Migennoise, CC de l'Aillantais, CC Chablis Villages et Terroirs, CC du Gâtinais en Bourgogne, CC du Jovinien, CC Serein et Armance, CC de la Vanne et du Pays d'Othe) ont décidé de confier la rédaction et le dépôt d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés unique sur la période 2019-2024 au SDCY.

Les leviers d'actions restent communs et cohérents avec la politique de prévention menée depuis 2010, mais les objectifs et les moyens sont choisis par les collectivités en pleine autonomie en fonction des contraintes et des spécificités locales.

2.3 Principales actions menées en 2021 :

La Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne a continué en 2021 ses actions habituelles en faveur de la prévention des déchets : distribution de STOP PUB, mise à disposition de composteurs, articles sur la prévention des déchets.
Trois actions majeures ont été initiées en 2021 :

- Le lancement du défi des familles 0 déchet : le défi a été lancé le 22 septembre 2021, huit familles ont participé et trois ateliers ont eu lieux en 2021.

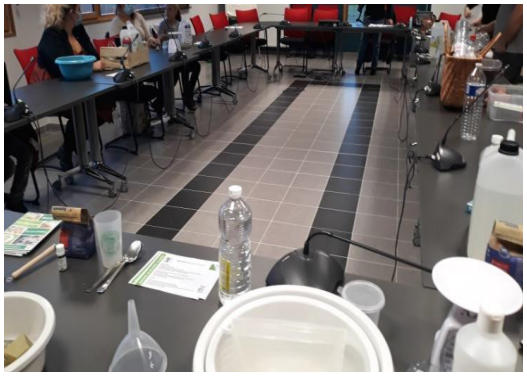

- En partenariat avec les associations et les communes membres une première Donnerie a été organisée sur la commune de Senan. Cette première Donnerie suivie d'une table ronde a permis d'initier la démarche sur le territoire de la CCAB : visite de près de 80 personnes et plus de 70 kg d'objets récupérés.

- Achat du broyeur en juin 2021 et mise à disposition à partir du quatrième trimestre 2021 aux communes membres. Sur l'année 2021 : quatre communes l'ont emprunté et plus de quinze heures d'utilisation.

3. *La collecte :*

3.1 Population desservie :

Communes	Communes déléguées	Nombre d'habitants (population totale INSEE 2021)
CHASSY		473
FLEURY-LA-VALLÉE		1 145
LA FERTE-LOUPIERE		539
LES ORMES		358
LE VAL D'OCRE	SAINT AUBIN CHÂTEAU NEUF	567
	SAINT MARTIN SUR OCRE	
MERRY-LA-VALLÉE		383
MONTHOLON	AILLANT-SUR-THOLON	2 926
	CHAMPVALLON	
	VILLIERS-SUR-THOLON	
	VOLGRE	
POILLY-SUR-THOLON		698
SAINT-MAURICE-LE-VIEIL		376
SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE		261
SENAN		718
SOMMECAISE		372
VALRAVILLON	GUERCHY	1 811
	LADUZ	
	NEUILLY	
	VILLEMER	
TOTAL		10 627

3.2 La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en porte à porte :

3.2.1 L'organisation :

Le service de collecte est assuré par un prestataire privé : la société COVED/PAPREC. La fréquence de collecte des ordures ménagères est d'une fois tous les 15 jours. Afin d'assurer le service, une benne est affectée à la collecte.
En cas de nécessité, une benne à ordures ménagères de secours est présente sur le site de Volgré, route de Montargis.

	SEMAINE IMPAIRE	SEMAINE PAIRE
LUNDI	Chassy	La Ferté Loupière
	Les Ormes	Sommecaise
	Villiers-sur-Tholon	
MARDI	Merry-la-Vallée	Champvallon
	Le Val d'Ocre	Poilly-sur-Tholon
	Saint-Maurice-le-Vieil	Saint-Maurice-Thizouaille
MERCREDI	Guerchy	Fleury-la-Vallée
	Neuilly	Laduz
	Villemer	
JEUDI	Volgré	Aillant-sur-Tholon
	Senan	

3.2.2 Les quantités collectées :

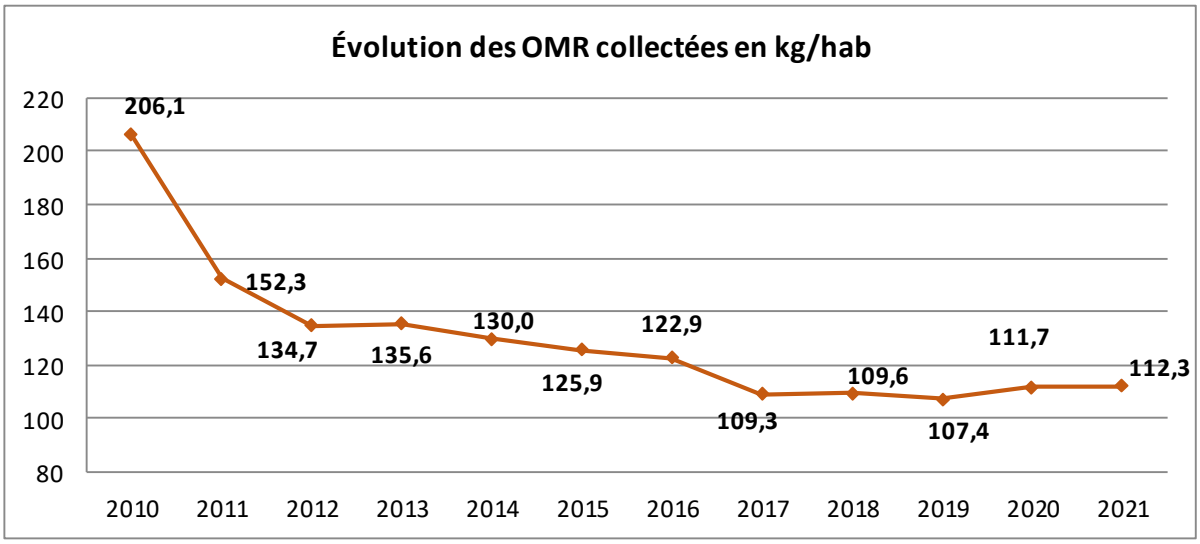

La production moyenne d'ordures ménagères résiduelles en 2021 est de 112,3 kg/hab. Elle est restée stable par rapport à 2020 (+ 0,47 %). Le tonnage des ordures ménagères résiduelles a diminué de 40 % entre 2010 et 2021, il est relativement stable depuis 2017.

Regard sur la saisonnalité des quantités collectées :

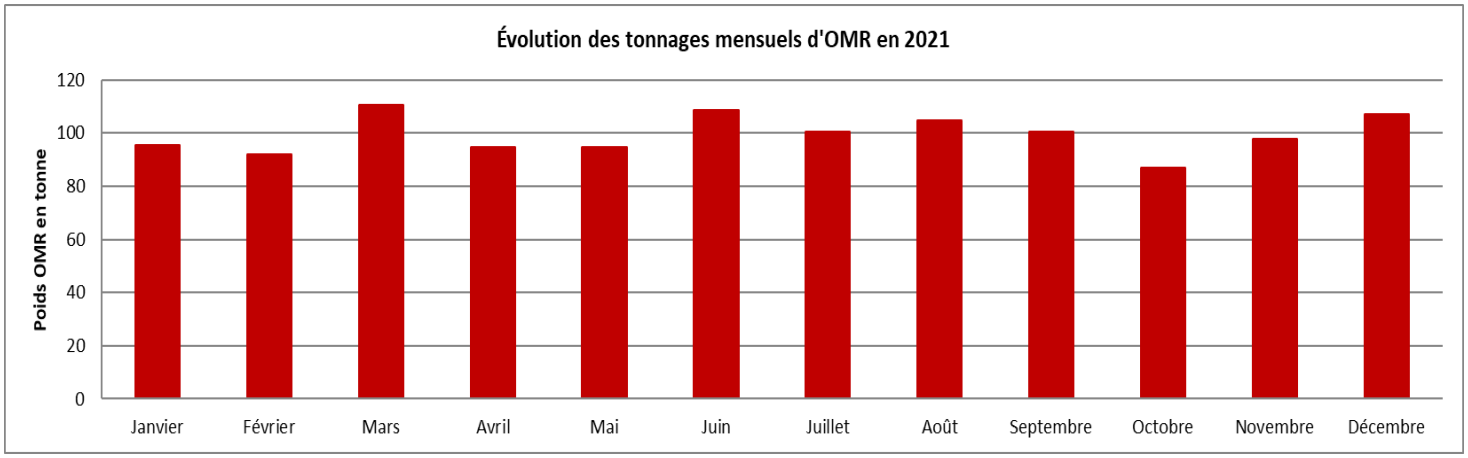

Nous observons qu'il n'y a pas d'impact significatif des saisons sur la production des ordures ménagères résiduelles sur le territoire de la communauté de communes.

3.3 La collecte sélective des déchets recyclables :

3.3.1 L'organisation :

Le service de collecte est assuré par un prestataire privé : la société COVED/PAPREC. La fréquence de collecte des déchets recyclables (hors verre) est d'une fois tous les 15 jours, le verre reste lui collecté en apport volontaire environ une fois toutes les trois semaines.

	SEMAINE IMPAIRE	SEMAINE PAIRE
LUNDI	Chassy	La Ferté Loupière
	Les Ormes	Sommecaise
	Villiers-sur-Tholon	
MARDI	Merry-la-Vallée	Champvallon
	Le Val d'Ocre	Poilly-sur-Tholon
	Saint-Maurice-le-Vieil	Saint-Maurice-Thizouaille
MERCREDI	Guerchy	Fleury-la-Vallée
	Neuilly	Laduz
	Villemer	
JEUDI	Volgré	Aillant-sur-Tholon
	Senan	

3.3.2 Les quantités collectées de corps creux et corps plats :

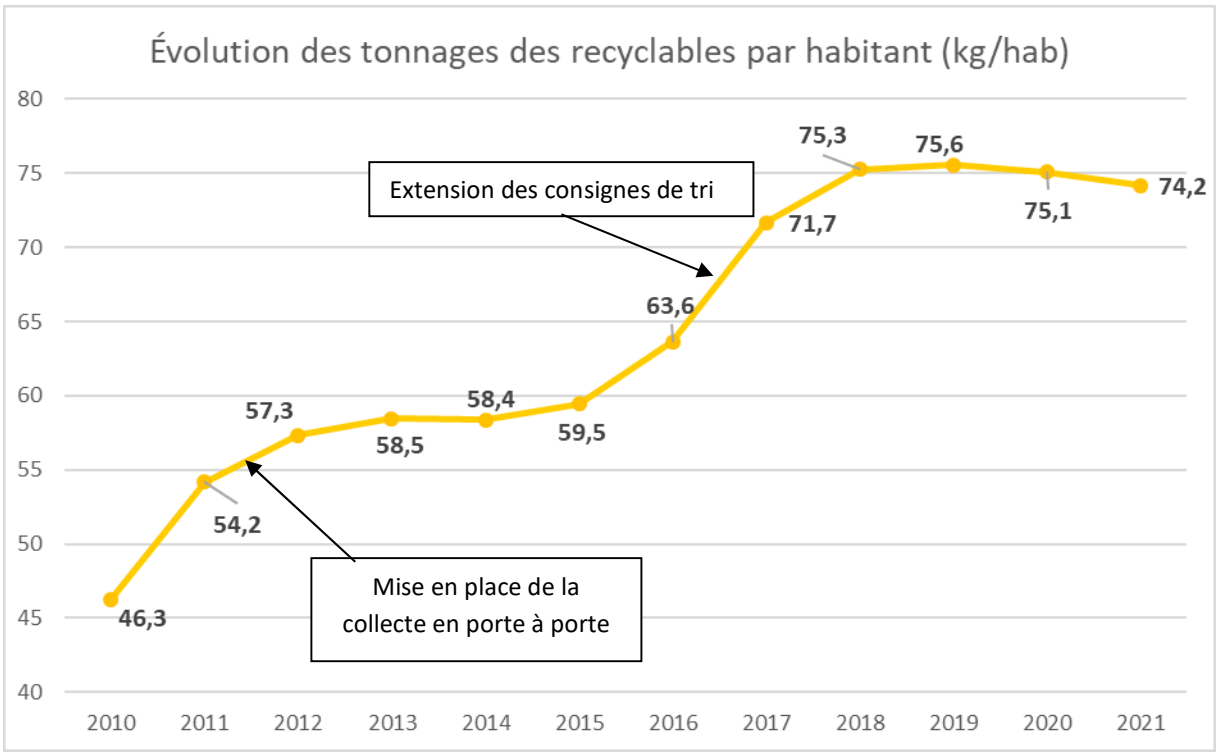

Le tonnage de collecte des déchets recyclables (hors verre) a augmenté de 65 % de 2010 à 2021, suite à la mise en place de la collecte en porte à porte et de l'extension des consignes de tri avec une stabilité des tonnages collectés depuis 2018. La collecte des déchets recyclables (hors verre) représente 74,2 kg/hab pour l'année 2021.

3.3.3 Les quantités collectées dans les containers à verre :

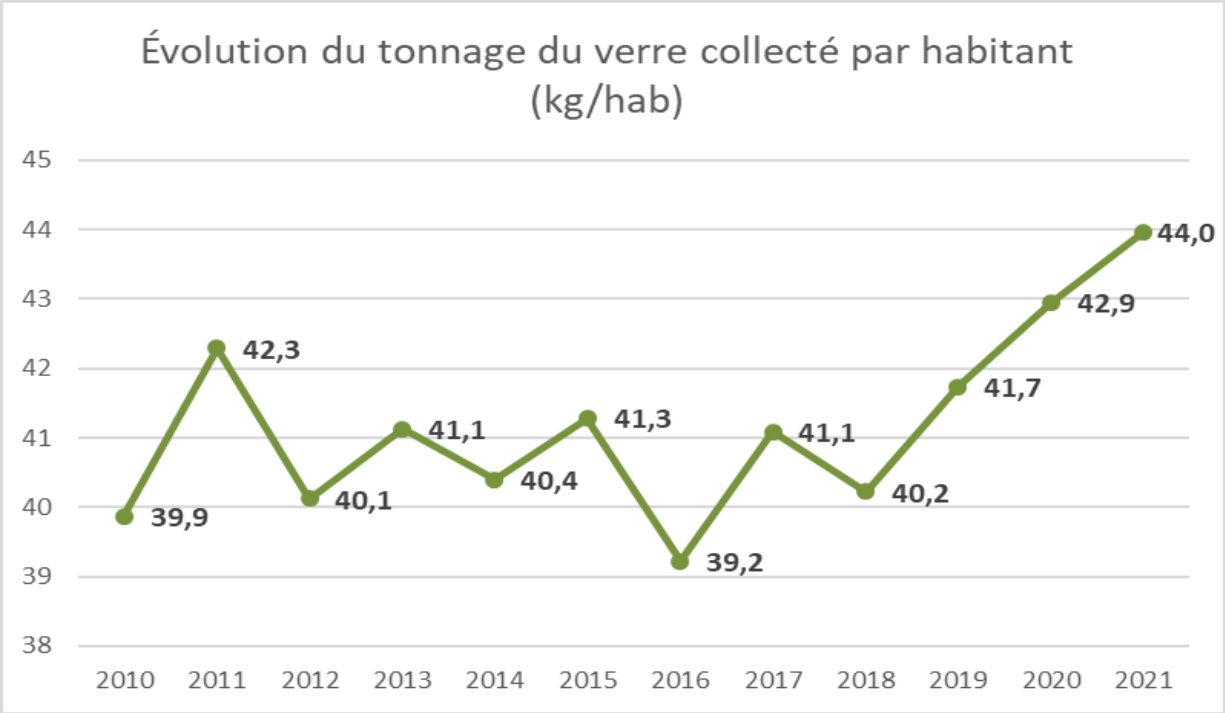

Le tonnage du verre a augmenté de 13 % entre 2010 et 2021, avec une augmentation de 2 % entre 2020 et 2021. La collecte du verre représente 44 kg/hab pour l'année 2021.

3.4 La collecte en déchèterie :

Depuis le 1er janvier 2009, les habitants des communes de Merry-la-Vallée, Le Val d'Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil et de Saint-Maurice-Thizouaille ont accès aux déchèteries de Toucy et Pourrain. De la même manière, les habitants de Sommecaise et de la Ferté-Loupière ont accès à la déchèterie de Charny.
La gestion des déchèteries a été reprise par la Communauté de Communes de Puisaye Forterre. Une nouvelle convention pour l'accès aux déchèteries de la Communauté de Communes Puisaye Forterre pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 a été signée le 18 décembre 2018.

3.4.1 La déchèterie de Guerchy :

La déchèterie intercommunale de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne est située sur la commune de Valravillon au lieu-dit « digne chien » sur la RD 14.

Des travaux d'agrandissement et de mises aux normes ont eu lieu sur notre site de la déchèterie en 2016/2017. Les travaux se sont terminés en juillet 2017.

Les travaux d'agrandissement et d'optimisation avaient pour objectifs :

- d'apporter des adaptations aux installations existantes afin d'améliorer l'ensemble du fonctionnement de la déchèterie et de permettre la mise en place des nouvelles filières de valorisation (bois, pneu, mobilier…),
- de permettre la mise en conformité réglementaire du site par l'ajout de dispositifs antichute devant les bennes,
- de veiller à la sécurité des biens, des personnes et des matériaux dans l'enceinte de la déchèterie (protection contre le vol et les dégradations) : mise en place d'un système de vidéosurveillance et d'une clôture active,
- de différencier les voies d'accès des usagers et des prestataires en charges de la collecte des bennes,
- d'adapter et de développer la signalétique des accès et des bennes.

La déchèterie d'une superficie de 4 547 m^2 comprend les éléments suivants :

- 8 emplacements de bennes à quai + 1 emplacement hors quai,
- un container pour les pneumatiques,
- des bornes de collecte pour : le verre, le textile et les huiles minérales,
- une plateforme de 650 m^2 pour le stockage et broyage des déchets verts,
- un local pour les gardiens,
- un local de stockage des déchets d'équipements électriques et électroniques,
- un local pour la ressourcerie,
- un local pour les déchets diffus spécifiques des ménages.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

	Déchèterie de Guerchy Route départementale 14 - lieu-dit Digne Chien Guerchy – 89113 VALRAVILLON
Période estivale : Du 1er avril au 30 septembre	Lundi et vendredi : 13h30-18h00 Mercredi et samedi : 9h00-12h30 et 13h30-18h00
Période hivernale : Du 1er octobre au 31 mars	Lundi et vendredi : 13h30-17h00 Mercredi et samedi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00

Les déchets acceptés à la déchèterie sont les suivants :

3.4.2 Les déchèteries de Toucy et de Pourrain :

Les horaires d'accès sont les suivants :

	Déchèterie de TOUCY Zone d'activités Les « Hâtes du Vernoy » Tél. 06 87 13 00 21	Déchèterie de POURRAIN Lieu-dit « Les Champs Blancs » Tél : 03 86 41 02 94
Période estivale : Du 1er avril au 31 octobre	Lundi, Jeudi et Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00 Mercredi : 14h00-17h00 Mardi et Vendredi : 9h00-12h00	Mardi, Jeudi, Vendredi : 14h00-17h00 Mercredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Période hivernale : Du 1er novembre au 31 mars	Lundi et Mercredi : 14h00-17h00 Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00	Mardi et Vendredi 14h00-17h00 Mercredi 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Les déchets acceptés à la déchèterie sont les suivants :

3.4.3 La déchèterie de Charny :

Les horaires d'accès sont les suivants :

	Déchèterie de Charny Zone Artisanale Sud Tél : 03.86.63.69.76
Période estivale : Du 1er avril au 31 octobre	Lundi : 14h00-17h00 Mardi et Vendredi : 9h00-12h00 Mercredi, Jeudi, Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Période hivernale : Du 1er novembre au 31 mars	Lundi, Mercredi et Jeudi : 14h00-17h00 Mardi et Vendredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Les déchets acceptés à la déchèterie sont les suivants :

3.4.4 Le bilan des tonnages collectés :

En 2015, un nouvel éco-organisme a été mis en place : ECODDS. Cet éco-organisme prend en charge certains déchets diffus spécifiques (DDS). Nous avons donc dorénavant deux filières pour les déchets dangereux : les déchets diffus spécifiques ECODDS et hors ECODDS.
Depuis juillet 2017, nous avons mis en place sur la déchèterie de Guerchy une benne Eco-mobilier.

Les quantités collectées sur la déchèterie de Guerchy (en tonnes) :

BILAN 2021 : déchèterie de Guerchy		2021	% du poids
Ferraille		137,44	4,18%
Cartons		67,74	2,06%
Végétaux	Benne	236,47	7,19%
	Plateforme	839,65	25,53%
DNR[1]		604,56	18,38%
Bois		298,63	9,08%
Gravats		702,36	21,36%
Mobilier		189,93	5,77%
DDS[2] HORS ECO DDS		22,80	0,69%
DDS ECODDS		18,18	0,55%
DEEE[3] + lampes et néons		102,91	3,13%
Pneus		17,35	0,53%
Piles		0,80	0,02%
Textiles[4]		41,46	1,26%
Batteries		3,958	0,12%
Huiles		4,60	0,14%
TOTAL		3288,84	100,00%

[1]DNR : déchets non recyclables = encombrants

[2]DDS : déchets diffus spécifiques : déchets dangereux de la déchèterie (ex : peinture, batterie...)

[3]DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques : tous les déchets fonctionnant avec une prise électrique ou une pile/batterie.

[4]le tonnage correspond au tonnage collecté en déchèterie et via les bornes situées sur le territoire Aillantais.

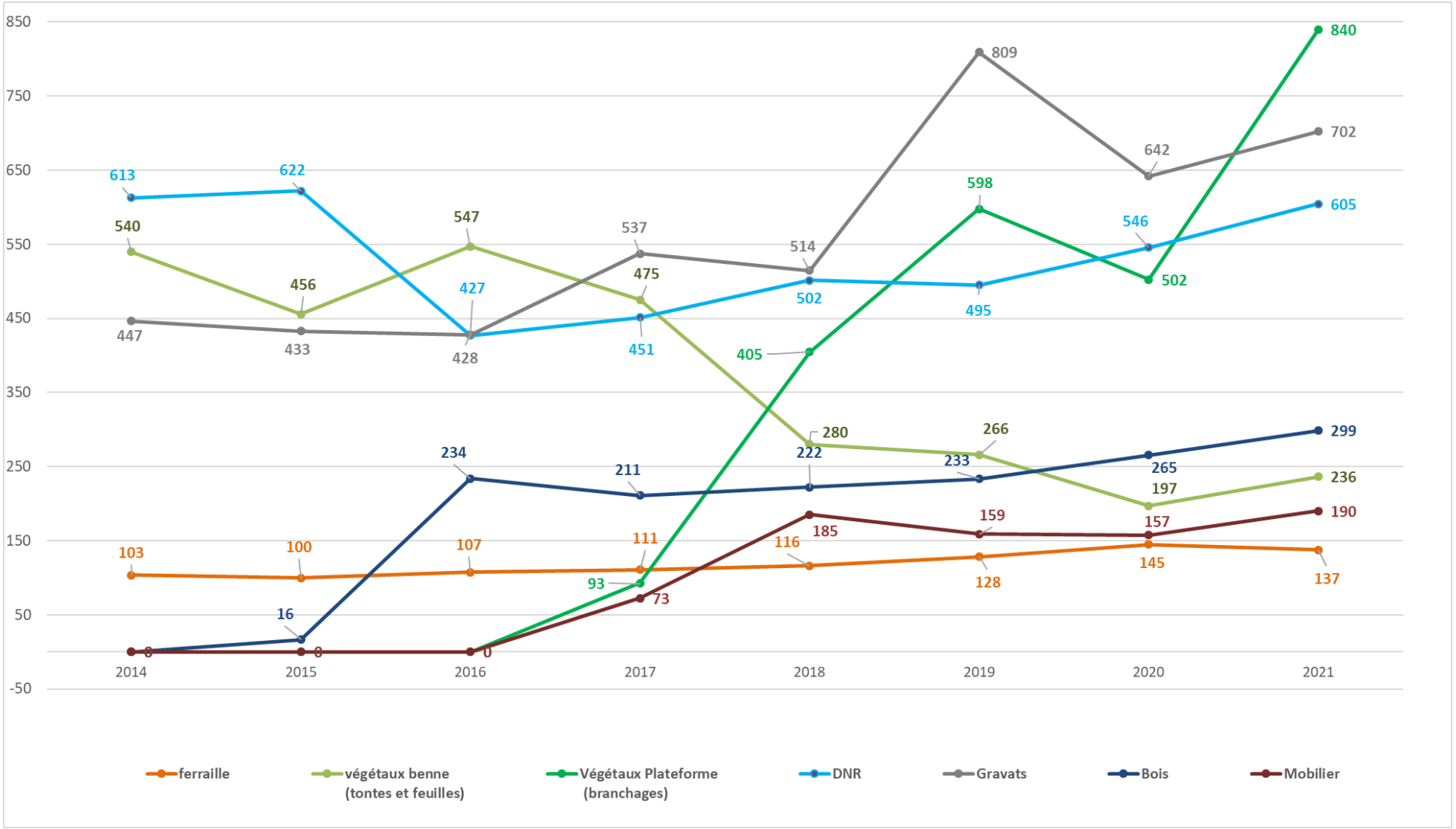

L'examen des tonnages collectés en déchèterie met en lumière les faits suivants :

En 2021, les quantités apportées à la déchèterie de Guerchy ont augmenté de plus de 21,5 % par rapport à 2020 et 12 % par rapport à 2019. Nous pouvons noter :

- Une augmentation très importante des végétaux de la plateforme (+67%), la benne des déchets verts (+20%), du mobilier (+20.7%).
- Une augmentation importante des cartons (+14%), du bois (+12.49%) des Déchets Non Recyclables (+10.75%), des gravats (+9.4%).
- Une légère diminution de la ferraille (-5,2%).

Les quantités collectées sur les déchèteries de Toucy et de Pourrain pour les communes de Merry-la-Vallée, Le Val d'Ocre, Saint-Maurice-Thizouaille, Saint-Maurice-le-Vieil :

Tonnage pour l'Aillantais sur les déchèteries du Toucy et de Pourrain*	
Bilan 2021	Quantité en tonnes
Ferraille	30,42
DNR[1]	112,59
Bois	54,46
Mobilier	36,73
Déchets Verts	99,10
Cartons	16,35
Gravats	128,40
DDS[2] HORS ECO	2,80
DDS[2] ECO	3,54
DEEE[3]+lampes et néons	19,47
Placo	8,22
Piles	0,21
Textiles	3,62
Pneumatiques	2,19
Batteries	0,22
Huiles vidange	1,14
TOTAL	**519,46**

*calcul des tonnages au prorata du nombre d'habitants ayant accès aux déchèteries (tonnage des flux x nombre d'habitants CCAB ayant accès aux déchèteries) / (population totale ayant accès aux déchèteries)

Les quantités collectées sur la déchèterie de Charny pour les communes de la Ferté-Loupière et Sommecaise :

Tonnage pour l'Aillantais sur la déchèterie de Charny*	
Bilan 2021	Quantité en tonnes
Ferraille	27,68
DNR[1]	83,68
Bois	33,57
Mobilier	30,23
Déchets Verts	39,94
Cartons	12,49
Gravats	95,69
DDS[2] HORS ECO	2,11
DDS[2] ECO	3,28
DEEE[3]+lampes et néons	14,90
Placo	8,64
Piles	0,23
Pneumatiques	1,46
Textiles	1,24
Batteries	0,14
Huiles vidange	0,6
TOTAL	**355,88**

*calcul des tonnages au prorata du nombre d'habitants ayant accès à la déchèterie (tonnage des flux x nombre d'habitants CCAB ayant accès aux déchèteries) / (population totale ayant accès à la déchèterie)

[1]DNR : déchets non recyclables = encombrants

[2]DDS : déchets diffus spécifiques : déchets dangereux de la déchèterie (ex : peinture, batterie...)

[3]DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques : tous les déchets fonctionnant avec une prise électrique ou une pile/batterie.

3.5 Comparaison des tonnages collectés :

Ci-dessous la comparaison des tonnages de notre communauté de communes avec les autres collectivités du département de l'Yonne :

	Tonnages CCAB 2021	Département de l'Yonne
	en kg/hab	en kg/hab
OMR	112,3	201
Recyclables (hors verre)	74,2	65
Verre	44	38
Déchèterie	391,98	307
Déchets ménagers et assimilés DMA	622,3	611

*dernières données ADEME 2019

Ces chiffres illustrent les bonnes performances de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne concernant les performances de collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et du verre et souligne les progrès à effectuer en ce qui concerne les déchets collectés en déchèterie.

4. *Le traitement* :

4.1 La localisation des unités de traitement :

4.1.1 Les ordures ménagères résiduelles :

Les ordures ménagères résiduelles de la CCAB, collectées en porte à porte, sont traitées à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Duchy à Saint-Florentin gérée par la société COVED/PAPREC.

4.1.2 Les déchets recyclables :

Les déchets recyclables (hors verre), collectés en porte à porte, sont envoyés au centre de tri COVED/PAPREC à Ormoy pour être triés par matériaux, ces matériaux sont ensuite envoyés aux filières de recyclage appropriées. Le verre est déposé sur le centre de tri de PAPREC puis acheminé au centre de recyclage.

Matériaux	Filière	Société
Plastique	Recyclage	COVED
Aluminium		COVED
Acier		COVED
Carton		COVED
Papier		Norske Skog Golbey
Verre		Saint Gobain

Il est à rappeler que les **tonnes collectées ≠ tonnes recyclées.**

En effet, les tonnages recyclés sont les emballages reçus par les recycleurs, c'est-à-dire les tonnages collectés déduction faite des erreurs de tri, des stocks non expédiés et d'une freinte due au tri.

Répartition des tonnes recyclées :

	Tonnes recyclées 2019	Tonnes recyclées 2020	Tonnes recyclées 2021	Performance CCA 2019 kg/hab	Performance CCA 2020 kg/hab	Performance CCA 2021 kg/hab	GISEMENT
Acier	27,92	27,42	33,00	2,62	2,58	3,11	3,5
Aluminium	1,04	2,5	1,00	0,10	0,24	0,09	1,2
Bouteilles plastiques et pots et barquettes incolores	40,46	42,72	52,76	3,79	4,02	4,96	
Bouteilles plastiques et pots et barquettes colorées	12,98	22,08	11	1,22	2,08	1,04	17,3
Pots et barquettes PEHD, PP PS	26,08	27,28	45,14	2,45	2,56	4,25	
Films plastiques	19,66	16,78	30,02	1,84	1,58	2,82	
Cartonnettes 5.02 ou 1.02	126,02	163,25	214,92	11,82	15,35	20,22	15,3
Briques alimentaires	10,5	3	11	0,98	0,28	1,04	1,2
Journaux	312,25	249,5	168,4	29,28	23,46	15,85	
Verre	466,7	495,15	485,75	43,76	46,55	45,71	35,3

		Moyenne des refus de tri	
	2012	6,87%	
	2013	9,43%	
	2014	9%	
	2015	9,04%	
2016	Avant extensions consigne de tri (01/01 au 15/06)	10,03%	
	Après extension des consignes de tri (15/06 au 31/12)	Refus "plastiques"	Refus "ultimes"
		1,77%	7,71%
	2017	3,27%	9,33%
	2018	2,59%	13,42%
	2019	2,97%	13,03%
	2020	3,73%	16,81%
	2021	3,81%	16,43%

Le tableau ci-dessus présente le taux d'erreurs de tri par rapport au tonnage global collecté, qui est en net augmentation depuis 2020.

Le pourcentage des refus « plastiques » correspond aux nouvelles résines plastiques collectées conformément à l'extension des consignes de tri mais non recyclables actuellement.

Le pourcentage de refus « ultimes » correspond aux autres refus. Nous retrouvons ici par exemple : du textile, du verre, des emballages contenant des restes alimentaires, des objets (jouets, tube PVC, pèse-personne, vaisselle en porcelaine, abat-jour...), des déchets verts… et depuis l'année 2020 nous retrouvons également de nombreux masques. L'année 2020 est marquée par une augmentation assez nette des refus de tri, nous observons en 2021 une légère amélioration du taux de refus.

4.1.3 Les déchets issus de la déchèterie de Guerchy :

Déchèterie	Type de traitement	Société	Lieu de traitement
Ferraille	Recyclage	Shamrock	Joigny (89)
Carton	Recyclage	Sorepar	Ormoy (89)
Végétaux	Compostage	Vert compost	Saint-Cyr-Les-Colons (89)
Encombrants	Enfouissement	Coved	Saint-Florentin (89)
Gravats	Remblai	SARL GYR	Saint-Florentin (89)
DDS	Incinération	CMS High-Tech	Luigny (28)

4.2 Le bilan quantitatif des tonnages traités : (Les tonnages de la déchèterie comprennent ceux des déchèteries de Guerchy, du Toucycois et de Charny (PAP : Porte à Porte ; AV : Apport Volontaire)

Déchets	Mode de collecte	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Part Total	kg/hab
OMR	PAP	1 167,47	1 171,15	1 145,52	1 187,64	1 193,22	18,0%	112,3
Recyclables	PAP	765,51	804,10	805,90	798,62	788,56	11,9%	74,2
Verre	AV	438,84	429,78	445,07	456,84	467,28	7,1%	44,0
Ferraille	Déchèterie	170,40	176,57	185,77	202,04	195,54	3,0%	18,4
Cartons	Déchèterie	87,70	87,69	88,58	83,65	96,58	1,5%	9,1
Végétaux	Benne	622,60	429,38	399,60	298,58	375,51	5,7%	35,3
	Plateforme broyage	93,00	404,64	597,90	502,40	839,65	12,7%	79,0
Encombrants	Déchèterie	625,60	671,50	660,60	710,28	800,83	12,1%	75,4
Bois	Déchèterie	286,80	315,68	326,00	350,93	386,66	5,8%	36,4
Mobilier	Déchèterie	93,40	216,81	187,90	189,47	256,89	3,9%	24,2
Gravats	Déchèterie	682,70	662,61	971,70	803,02	926,45	14,0%	87,2
Placo	Déchèterie	12,00	18,75	16,40	13,58	16,86	0,3%	1,6
DDS hors ECODDS	Déchèterie	18,10	22,97	28,40	35,12	38,37	0,6%	3,6
DDS ECODDS	Déchèterie	20,91	22,66	19,04	20,91	25,00	0,4%	2,4
D3E	Déchèterie	124,60	131,80	125,30	120,26	137,28	2,1%	12,9
Pneumatiques	Déchèterie	10,00	12,05	16,40	15,34	21,00	0,3%	2,0
Textiles	Déchèterie + AV		16,02	38,61	38,57	46,32	0,7%	4,4
Piles	Déchèterie		1,40	1,40	0,97	1,24	0,0%	0,1
TOTAL		5 219,63	5 595,56	6 060,09	5 828,22	6 613,24	100,0%	622,3

Le taux de valorisation de nos déchets est de 65% (hors gravats).

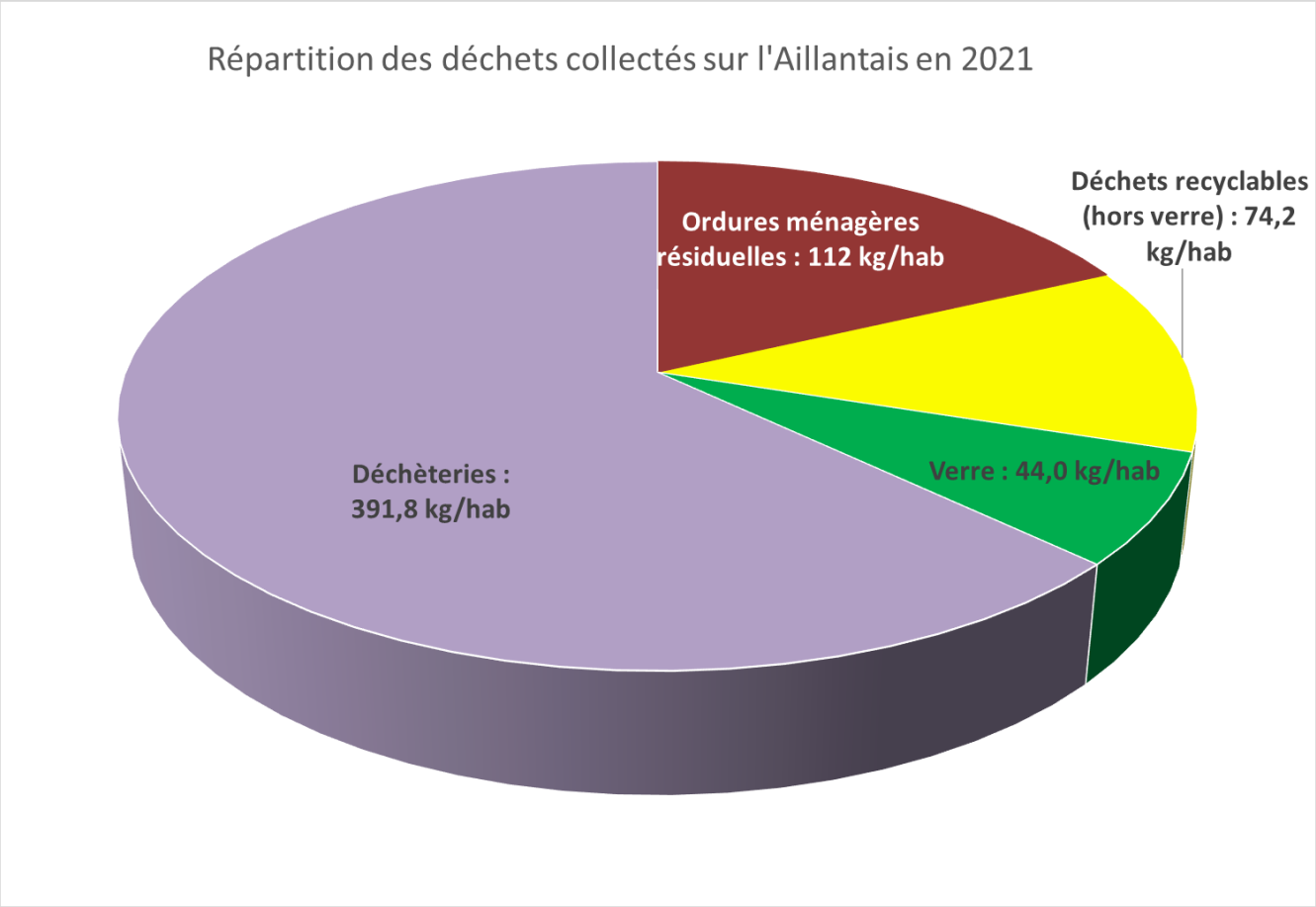

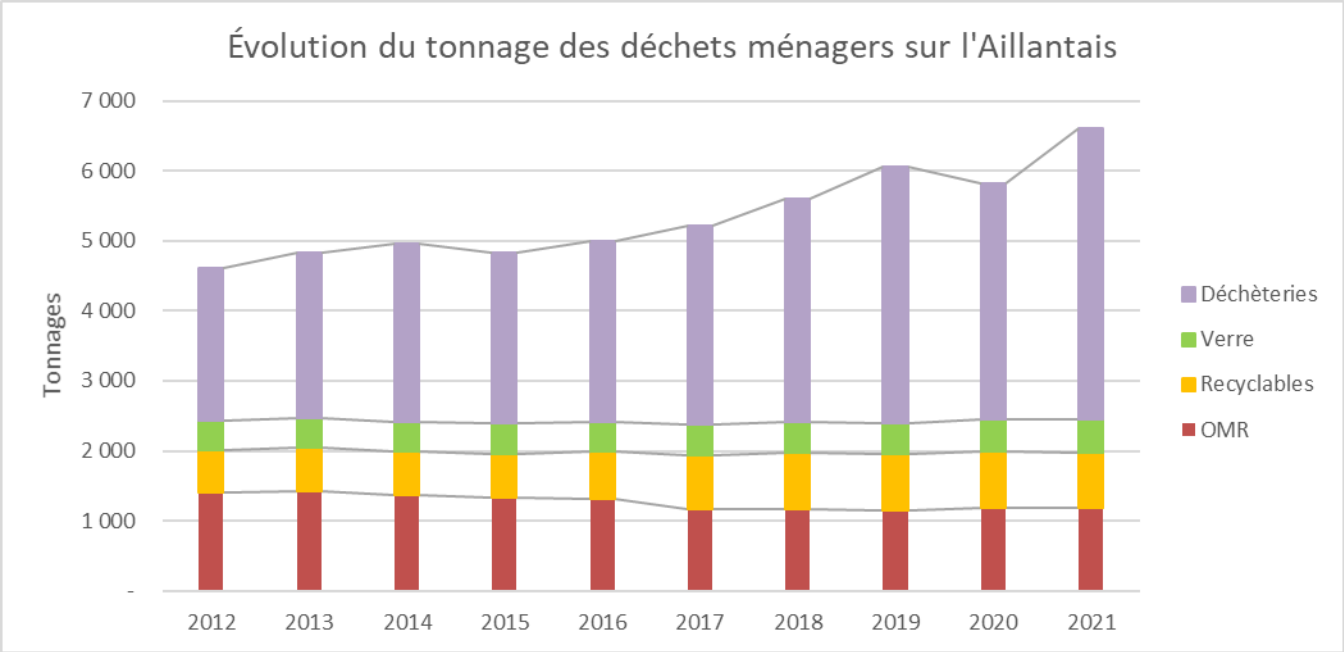

5. *La redevance incitative :*

5.1 Le nombre de bacs mis en place :

Nombre de bacs OMR en 2021 :

Volume du bac	80	120	180	240	360	500	770	**TOTAL**
Nombre de bacs	1 318	2 175	777	762	112	22	36	**5 202**

Nombre de bacs recyclables en 2021 :

Volume du bac	120	180	240	360	500	770	**TOTAL**
Nombre de bacs	1 374	867	598	337	13	55	**3 244**

Dotation en sacs : 275 foyers sont dotés en sacs

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de bacs OMR	4 977	5 018	5 006	5 021	5 060	5 061	5 131	5 148	5 192	5 202
Nombre de foyers dotés en sac	210	234	257	254	260	266	265	272	289	275
Nombre de bacs Recyclables	2 396	2 550	2 576	2 553	2 820	2 909	3 028	3 075	3 165	3 244

Nous constatons cette année encore une augmentation du nombre de bacs des recyclables mis place ; en partie expliquée par une adaptation des bacs due à l'extension des consignes de tri et par l'augmentation des changements des anciens bacs cassés.

5.2 La grille tarifaire 2021 :

Volume du bac en L	**Part abonnement**	**Part au volume**	**Part variable à la levée**	**Redevance mini 12 levées**
80	75,46 €	33,16 €	2,66 €	140,54 €
120	75,46 €	49,75 €	3,19 €	163,52 €
180	75,46 €	74,62 €	3,83 €	196,05 €
240	75,46 €	99,49 €	4,6 €	230,11 €
360	75,46 €	149,24 €	5,52 €	290,89 €
500	75,46 €	207,28 €	11,65 €	422,54 €
770	75,46 €	319,21 €	17,94 €	609,95 €

Depuis la mise en place de la redevance incitative en 2012, les montants de la redevance minimum ont diminué d'environ 17 %.

B. Les indicateurs financiers :

1. *Les modalités d'exploitation du service collecte et traitement :*

	Collecte	Marché d'exploitation
Collecte	Résiduelle	COVED
	Verre	COVED
	Sélective	SOREPAR/COVED
	Déchèterie	COVED + SITA (FERRAILLE)
Traitement	Résiduelle	COVED
	Verre	SAINT GOBAIN
	Sélective	SOREPAR
	Déchèterie	COVED + SITA (FERRAILLE)

2. *Le bilan annuel des coûts :*

2.1 Les principales dépenses et recettes du service :

Le bilan financier a été établi via la matrice standard d'expression des coûts, outil développé et mis en place par l'ADEME. Cette matrice offre un cadre de restitution adaptable à toutes les collectivités et s'appuie sur des règles et des conventions.

	FLUX DE DECHETS				Total
Ligne de la matrice	**OMR**	**Verre**	**RSOM hors verre**	**Déchets des déchèteries**	
Charges de structure	53 580 €	6 697 €	46 882 €	26 790 €	133 949 €
Communication	3 049 €	381 €	2 668 €	1 524 €	7 622 €
Prévention	5 181 €	648 €	4 533 €	2 591 €	12 953 €
Pré-collecte	14 390 €	3 644 €	17 344 €	- €	35 378 €
Collecte	170 603 €	27 696 €	163 691 €	110 361 €	472 351 €
Transfert/Transport	- €	- €	- €	85 709 €	85 709 €
Traitement des déchets non dangereux	125 054 €	- €	180 989 €	123 283 €	429 326 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	- €	35 983 €	35 983 €
TOTAL CHARGES	**371 857 €**	**39 066 €**	**416 107 €**	**386 241 €**	**1 213 270 €**
Ventes de produits et d'énergie	- €	- €	- €	- €	- €
Matériaux	- €	7 846 €	44 074 €	37 512 €	89 433 €
Compost	- €	- €	- €	- €	- €
Énergie	- €	- €	- €	- €	- €
Prestation à des tiers	956 €	213 €	956 €	- €	2 125 €
Autres produits	- €	- €	- €	- €	- €
Tous soutiens des sociétés agréées	- €	5 221 €	190 730 €	21 528 €	217 479 €
Reprises des subventions d'investissement	1 134 €	800 €	- €	19 003 €	20 936 €
Subventions de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
Aides à l'emploi	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL PRODUITS	**2 090 €**	**14 079 €**	**235 761 €**	**78 043 €**	**329 974 €**

Soit un taux de couverture de 27 % des dépenses.

2.2 Calcul des différents coûts :

Coûts	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM	Déchets des déchèteries	Total
Tonnages	**1 193**	**467**	**789**	**3 237**	**5 686**
Nb d'habitants	**10 627**	**10 627**	**10 627**	**10 627**	**10 627**
Coût complet	371 856,62 €	39 065,64 €	416 106,52 €	386 241,26 €	1 213 270,04 €
Coût technique	370 900,20 €	31 006,84 €	371 075,84 €	348 728,81 €	1 121 711,70 €
Coût partagé	370 900,20 €	25 785,91 €	180 345,99 €	327 200,61 €	904 232,71 €
Coût aidé	369 766,20 €	24 986,17 €	180 345,99 €	308 197,93 €	883 296,30 €
Coût aidé (€/tonne)	**309,95 €**	**53,50 €**	**228,58 €**	**95,21 €**	**155,35 €**
Coût aidé (€/habitant)	**34,79 €**	**2,35 €**	**16,97 €**	**29,00 €**	**83,12 €**

- Coût complet : la totalité des charges
- Coût technique : coût complet — vente matériaux
- Coût partagé : coût technique — soutiens
- Coût aidé : coût technique — soutiens — aides

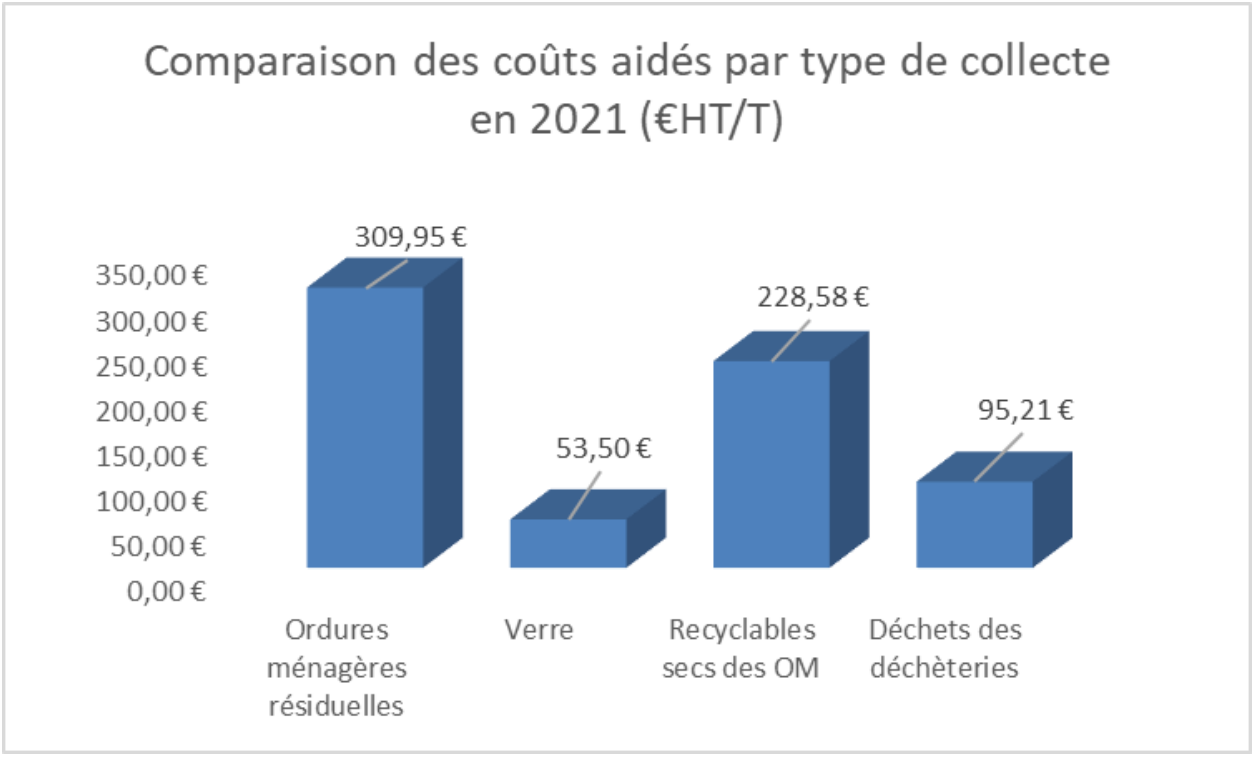

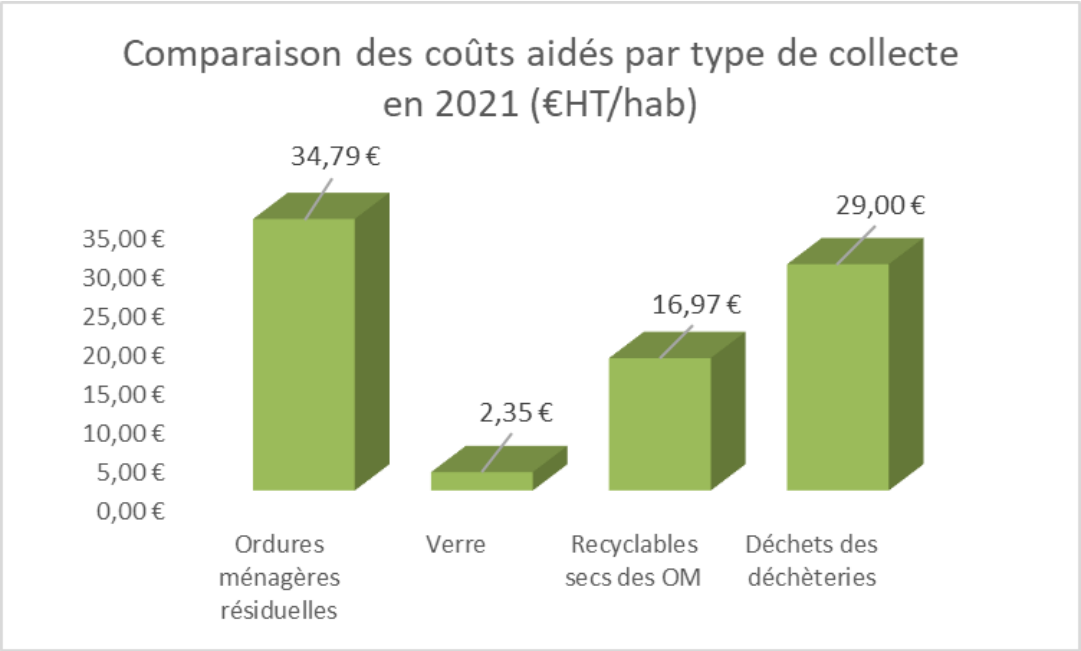

2.3 Comparaison avec les années précédentes :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Coût aidé/tonne	175,82 €	173,46 €	176,79 €	147,63 €	156,37 €	155,62 €	179,23 €	155,35 €
Coût aidé/hab	82,27 €	79,30 €	82,76 €	72,09 €	70,16 €	74,25 €	84,67 €	83,12 €

La diminution du coût aidé s'explique par l'augmentation des prix de reprise des matériaux et par le fait que certains amortissements sont terminés cette année.

2.4 Comparaison avec le coût de référence national (référence année 2018) :

Le coût aidé national moyen du service public de gestion des déchets est de **98 € HT par habitant** *(source ADEME : référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets).*

C. La communication :

1. *La communication grand public :*

- Le planning de collecte pour l'année 2021 a été distribué par les communes en début d'année et il est disponible sur notre site internet.
- Chaque facture de redevance incitative a été accompagnée d'un document de communication : explication de la facture, proposition du paiement de la facture en deux fois par prélèvement automatique, la répartition des déchets produits et des erreurs de tri, les horaires de la déchèterie, la réduction des déchets.

2. *La communication auprès des scolaires :*

Trois animations auprès du jeune public ont été dispensées et effectuées par le Syndicat des déchets du Centre Yonne : à l'IME, dans le cadre du projet d'établissement "Héros Écolos", au collège, via le défi CAAP (Cuisine à Alimentation Positive) et le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire et au centre de loisirs Les Petits Tacots, avec lequel une Donnerie de jouets a été organisée.

ANNEXES

Liste des annexes :

ANNEXE 1 : Synoptique des déchets. 23

ANNEXE 2 : Prix de reprise des matériaux recyclables collectés en porte à porte. 24

ANNEXE N°1 : SYNOPTIQUE DES FLUX DE GESTION DES DÉCHETS

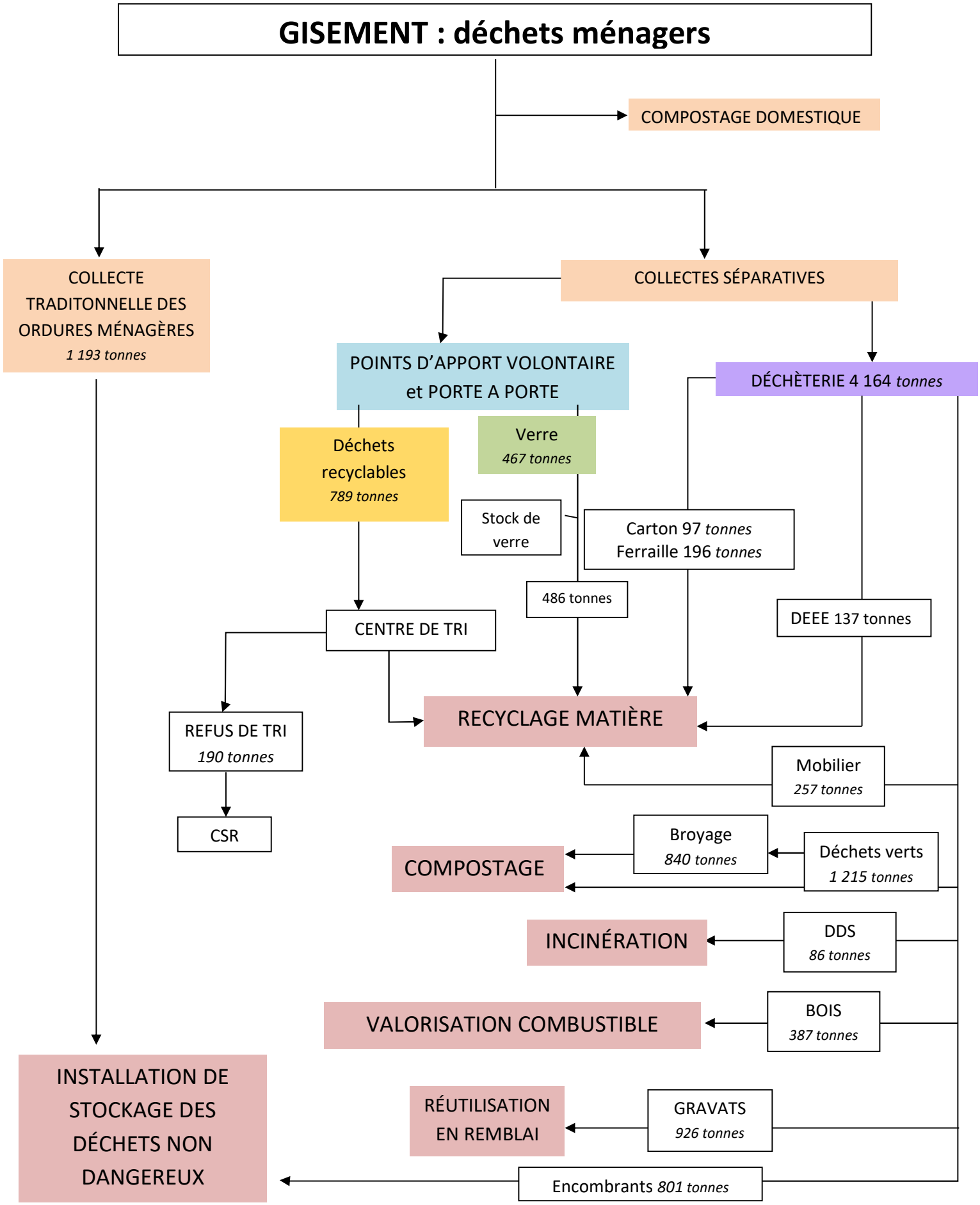

ANNEXE 2 : Prix de reprise des matériaux recyclables collectés en porte à porte.

		Répartition des recettes des reprises des matériaux 2021				
		1er Trim	2ième Trim	3ième Trim	4ième Trim	TOTAL
	Verre	1 640,26 €	1 978,36 €	2 343,00 €	1 884,64 €	7 846,26 €
	Cartonnette	1 447,11 €	2 992,50 €	7 228,60 €	2 048,16 €	13 716,37 €
	Carton	- €	1 107,00 €	- €	2 317,91 €	3 424,91 €
	Brique alimentaire	40,00 €	- €	70,00 €	- €	110,00 €
	Papier	1 212,50 €	3 535,80 €	1 524,90 €	4 281,98 €	10 555,18 €
	TOT CORPS PLATS	**2 699,61 €**	**7 635,30 €**	**8 823,50 €**	**8 648,05 €**	27 806,46 €
	ACIER	1 440,00 €	630,00 €	630,00 €	540,00 €	3 240,00 €
	ALU	- €	320,00 €	- €	- €	320,00 €
Plastiques	PE/PP/PS mixtes	211,20 €	202,80 €	300,00 €	1 092,00 €	1 806,00 €
	PET CLAIR	3 088,80 €	2 340,00 €	1 620,00 €	2 448,00 €	9 496,80 €
	PET FONCE	- €	- €	- €	605,00 €	605,00 €
	PEBD/Film plastique	- €	- €	- €	- €	- €
	TOT CORPS CREUX	**4 740,00 €**	**3 492,80 €**	**2 550,00 €**	**4 685,00 €**	15 467,80 €
	TOTAL	**9 079,87 €**	**13 106,46 €**	**13 716,50 €**	**15 217,69 €**	**51 120,52 €**